

Déclaration d'échange de biens / Déclaration européenne de service



eurotax
VAT, Customs & Excises

Êtes-vous une entreprise établie dans l'UE qui réalise des opérations intracommunautaires ?

Au sein de l'Union européenne, vous effectuez la plupart de vos échanges commerciaux librement, sans formalités et sans contrôle aux frontières, aucune déclaration en douane n'étant requise. Toutefois, vous pouvez être soumis à l'obligation de transmettre mensuellement à la douane des états récapitulatifs.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, avec l'entrée en vigueur des « Quicks Fixes » ou « solutions rapides », la D.E.B a des implications fiscales et financières plus significatives avec des sanctions douanières, plus un redressement potentiel de la TVA.

Contactez nos experts :
information@eurotax.fr



eurotax
VAT, Customs & Excises

Déclaration d'échange de biens / Déclaration européenne de service



Pourquoi faire une D.E.B et une D.E.S ?

La D.E.B est complexe et doit comporter l'ensemble des mouvements de marchandises communautaires qui circulent entre la France et les autres États membres de l'UE.

La D.E.S, quant à elle, est plus simple dans son formalisme, cependant elle requiert des connaissances précises en matière de taxation des services à l'international.

Ce que Eurotax vous propose :

- La vérification systématique de la validité du numéro de TVA du client qui est obligatoire
- Le rôle d'Eurotax est de vérifier la concordance des documents qui prouvent l'expédition et qui sont généralement délivrés par deux parties différentes et indépendantes l'une de l'autre ET indépendantes du vendeur et de l'acquéreur.
- Le report correct de la livraison intracommunautaire dans la Déclaration d'Echange de Biens (DEB ou déclaration Intrastat) qui permet la sécurisation de l'exonération de TVA. À savoir que les erreurs commises dans la D.E.B feront elles aussi courir le risque de remise en cause de l'exonération de TVA.

Choisir Eurotax c'est bénéficier :

D'une **expertise** : pour adopter les bonnes pratiques qui vous permettront de minimiser les risques d'erreurs et de redressement de la TVA ;

D'un **traitement automatisé** de vos données intégrant de nombreux points de contrôles afin de vous garantir l'établissement de D.E.B et de D.E.S conformes à la réglementation et qui seront le strict reflet de vos opérations ;

Notre offre de service sera établie en fonction de votre volume d'opérations et des modalités de fourniture de vos données mensuelles.



eurotax
VAT, Customs & Excises

Avez-vous besoin de plus d'information ?
Contactez-nous par mail :

information@eurotax.fr

13-15 rue Jean Jaurès - Immeuble Aviso – Bâtiment C
92800 Puteaux - France - TÈL. +33 1 41 98 48 18
www.eurotax.fr